

Postulat

Des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) qui intègrent véritablement la durabilité environnementale ... un pas de plus vers la société à 2'000 W.

Par le présent postulat le soussigné demandent à la Municipalité un rapport indiquant comment elle entend intégrer la durabilité environnementale dans le dossier de candidature pour les JOJ 2020, lors du choix et de la réalisation des infrastructures et également durant les JOJ.

Le Syndic de la ville de Lausanne est président de l'union mondiale des villes olympiques (UMVO) mais également président de la commission « villes et développement durable » de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF). La ville de Lausanne se doit donc d'être exemplaire et même précurseur en matière de durabilité environnementale lors des manifestations olympiques.

Le dossier de candidature, la réalisation des infrastructures mais également les JOJ devraient être étudiés et analysés de manière à ce que des réponses précises, durables et environnementalement exemplaires puissent être données dans les domaines suivants :

- Hébergement des athlètes et des accompagnateurs.
- Hébergement des spectateurs, des organisateurs, des médias, etc.
- Transport sur l'ensemble des sites des athlètes et accompagnateurs.
- Transport sur l'ensemble des sites des spectateurs, des organisateurs, des médias, etc.
- Infrastructures nécessaires pour les compétitions sur l'ensemble des sites.
- Place des fêtes.
- Informations à l'ensemble des acteurs concernés par les JOJ.
- Approvisionnement et fonctionnement des stands (types et origine de la nourriture, conditions de fabrication du merchandising, origine des matériaux)
- Compensation des émissions de CO2 des déplacements en avions des spectateurs

Ces divers éléments devront avoir un impact minimal sur les paysages et plus globalement sur l'environnement (pollution, bruit, etc.). De telles études sont systématiquement menées pour les JO et sont désormais relativement bien cadrées et aisées à répéter selon les référentiels internationaux. Les sites sensibles et protégés seront exclus des constructions. Les infrastructures devront prendre en compte les notions d'énergie grise lors de la production, du montage et du démontage (à ce titre les réflexions sur l'éventuelle piste pour le bob sont un bon exemple).

Une réflexion particulière devra être menée sur l'avenir des éventuelles constructions nécessaires aux JOJ, que ce soit dans le cadre d'une réaffectation ou d'une démolition.

Le rapport intégrera également ce que cette candidature, et le cas échéant, ces JOJ, auront apporté de précurseurs pour les prochains JOJ mais également plus généralement pour les JO.

Lausanne, le 18 mars 2014

Yves Ferrari